



Thaïs de Pégase

Calvaro / Nivéale de Pégase n° de Sire 07 393 053 X

SAISON DE MONTE 2021 - CONDITIONS DE MONTE EN SELLE FRANÇAIS et STUDBOOK Z

En I.A.C dans les stations partenaires ou dans votre centre (transport des doses à la charge du propriétaire de la jument).
En IAF au Haras de Mormoulins (Département 28 Chaudon) et disponible en IAR sur demande.

Conditions : 236.36 euro HT à la réservation frais techniques - Montant de la saillie : 727.27 euro HT à la naissance du poulain
Transport des doses 120 euro HT , si centre différent des Centres d'insémination partenaires.

Garantie Poulain Vivant hors frais techniques et d'expédition

Les tarifs sont établis sur la base HT. Les prix TTC sont calculés ici à titre indicatif sur la base du taux de TVA en vigueur soit 10% pouvant évoluer en fonction de la réglementation.

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné du virement ou chèque des frais et de saillie. le montant de la saillie à régler à la naissance du poulain.

Dans les centres, 3 doses de 6 paillettes de semence congelées seront mises à disposition. Chaque dose devra être mise en place entière sur ovulation. Si au bout de quatre chaleurs, la jument n'était pas gestante, des doses supplémentaires pourront être renvoyées, le transport de ces doses restant à la charge du client pour un montant de 140 € HT payable par envoi.

CONDITIONS PARTICULIERES ET DE REPORT

- Le livret de la jument doit obligatoirement être présenté lors du premier saut. Les vaccinations doivent être à jour (rhino-pneumonie comprise).
- Les juments étant restées vides l'année précédente devront arriver au Haras avec un certificat bactériologique négatif pour métrite contagieuse.
- Les frais de pension, de suivi gynécologique et de mise en place sont à la charge de l'acheteur.
- Les paillettes de semence mises à disposition afin de mettre en œuvre cette saillie vendue au travers de ce présent contrat restent la propriété du vendeur, et doivent être retournées au centre de conservation.

Les Ecuries de Pégase

Domaine de Pégase - Armenonville les Gatineaux 28320 Bailleau Armenonville

Tél : 02 37 31 01 96 - email : alix@lesecuriesdepegase.com

EARL Capital de 5 000 euro 818 826.141 RCS de Chartres TVA intra communautaire FR 92 818826141

CONTRAT DE SAILLIE 2022



- L'éleveur s'engage à ne déclarer la naissance de son poulain par papier ou par Internet à SIRE ou dans n'importe quel autre studbook que lorsqu'il aura réglé la totalité des factures dues à la EARL Les Ecuries de Pégase et aura donc reçu en retour l'original de la déclaration de naissance signé par ce dernier.

Je soussigné,

Adresse:

Tél :

Email :

Déclare souscrire une saillie de **Thaïs de Pégase**, numéro Sire 07 393 053 X pour la saison de monte 2022 aux conditions ci-dessus,

Pour la jument

N°SIRE Date de Naissance

Qui sera inséminée à :

Adresse du centre :

.....

Tél : Fax :

Email :

Date à laquelle je souhaite disposer des doses dans ce centre :/...../.....

Ci-joint chèque ou virement pour les frais techniques :

- de 260 euro

- de 800 euro à régler à la naissance du poulain (garantie Poulain vivant)

Je certifie que cette saillie est prise en vue de réaliser un transfert d'embryon :

OUI / NON (rayer la mention inutile)

Si oui, précisez le nom du centre de TE déterminé en accord avec le vendeur:

.....

Fait à, le

L'acheteur

Le vendeur

Les Ecuries de Pégase

Domaine de Pégase - Armenonville les Gâtineaux 28320 Bailleau Armenonville

Tél : 02 37 31 01 96 - email : alix@lesecuriesdepegase.com

EARL Capital de 5 000 euro 818 826.141 RCS de Chartres TVA intra communautaire FR 92 818826141